

Conseil Municipal du 21 novembre 2022

- Procès-Verbal -

L'an 2022, le lundi 21 novembre à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au sein de la Salle du Conseil Municipal au Château Lestrille, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Alain GARNIER, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités territoriales, et sous sa présidence.

Présents :

M. Alain GARNIER, Mme Corine LESBATS, M. Thierry LUREAUD, Mme Catherine BROCHARD, M. Bertrand NAUD, Mme Claire WINTER, M. Thierry VERDON, M. Karim MESSAI, Mme Christine GAURRY, Mme Marie-Luce ABADIE, Mme Nathalie FAURENT, M. Vincent COYAC, Mme Muriel MEURIN, M. Pascal DELAVICTOIRE, Mme Evelyne DAUVILLIER, M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire RYCKBOSCH, M. William ANDRE-LEBESQUE, M. Jean-Christophe COLOMBO, Mme Caroline BONIFACE, Mme Jihane ELFADI, M. Jean Bernard AGUERRE, Mme Marie-José MALLADA

Absents et excusés :

M. Éric MAITRE
Mme Marie-Hélène LAHARIE
M. Jean-Philippe VIDOU
Mme. Laurène MAURY
M. Thomas TEYSSIER

Pouvoir a été donné par :

M. Éric MAITRE à M. Bertrand NAUD
Mme Marie-Hélène LAHARIE à Mme Marie-Luce ABADIE
M. Jean-Philippe VIDOU à Mme Marie-José MALLADA
Mme. Laurène MAURY (absence de procuration)
M. Thomas TEYSSIER à M. William ANDRE-LEBESQUE

Secrétaire de séance :

M. Mathieu CHOLLET

Monsieur le Maire :

« Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, donc je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022, traditionnellement je vais commencer par l'appel ».

(Monsieur le Maire procède à l'appel et à la nomination du secrétaire de séance)

« Merci, je vous fais suivre la feuille de présence pour signature s'il vous plaît »

Communications

Monsieur le Maire :

« La première communication concerne le groupe scolaire Feydeau, tout simplement pour vous informer que j'ai pu signer le permis de construire de ce groupe scolaire. Il sera construit sur le site du Château Feydeau et je voulais profiter de l'occasion pour remercier l'ensemble des services municipaux qui ont œuvré à ses travaux, à cette première étape réussie, notamment la direction de l'Urbanisme en particulier. Les appels d'offres sont en cours, sont lancés pour choisir les entreprises de travaux. J'espère que malgré le contexte compliqué et l'inflation des prix des matériaux, nous aurons des réponses attendues.

Un 2ème point concerne l'évolution des horaires du bureau de poste de notre ville. J'avais reçu en septembre les représentants du groupe La Poste qui m'avaient exposé une forte baisse de l'activité courrier qui évolue et qui est passé au niveau national de 18 milliards de lettres par an en 2008 à une estimation de seulement 3 milliards en 2030 et de 2,3 millions de clients par jour à 1,2 million aujourd'hui dans les bureaux. Le bureau de poste d'Artigues est lui aussi impacté par cette baisse de clientèle avec moins 28%, entre 2018 et 2021 et aujourd'hui une moyenne de 115 clients par jour dont un quart le matin et trois quarts l'après-midi. Alors c'est un constat qui a conduit La Poste à vouloir réduire l'ouverture et La Poste nous a indiqué qu'elle sera ouverte tous les après-midis, du lundi au vendredi de 14h à 17h et le samedi matin de 9h à 12h. Donc moi j'ai souhaité communiquer comme vous avez pu le voir dès que possible via le magazine municipal sur ces nouveaux horaires afin que les Artiguais ne soient pas pris au dépourvu par ces modifications d'horaires et j'ai aussi écrit à La Poste pour demander en contrepartie de cette réduction des horaires du matin, un élargissement des horaires vers le soir, deux fois par semaine les après-midis jusqu'à 18h parce que pour les actifs, 17h c'est effectivement beaucoup trop tôt. Je sais aussi qu'une pétition a été proposée, en cours de signature donc je n'ai pas encore le résultat et je suis bien sûr en faveur du maintien d'un service public qui soit le plus efficace et le plus adapté à l'évolution des modes de vies de la société, tout en étant conscient aussi de la réalité des moyens qui sont attribués à ses services. Alors je précise que ce n'est pas une fermeture du bureau de Poste comme j'ai pu l'entendre mais une adaptation ou une modification des horaires, une réduction par rapport à ce qui était prévu, donc attention à ne pas donner aussi l'information que le bureau de Poste serait fermé, ce qui entraînerait encore plus, un risque de désaffectation de ce bureau de Poste, ce que l'on ne souhaite évidemment pas, puisque nous souhaitons au contraire dynamiser tout ce Centre Bourg, mais on vous en parlera un peu plus tout à l'heure.

Je vais passer maintenant la parole à Madame LESBATS pour d'autres communications
»

Madame Corine LESBATS :

« Oui, merci Monsieur le Maire.

Donc 3 communications, donc la première concerne la quinzaine de l'égalité qui pour nous s'est terminée la semaine dernière, on avait 3 projets, 2 sur le thème du handicap.

Un projet monté par la médiathèque qui était axée sur une autrice qui a écrit sur un AVC, qui a fait une BD sur cette thématique et ça, c'était mardi. Et vendredi il y avait une sensibilisation à l'handisport dans la salle Nelson Paillou.

Et un autre thème, un peu différent je voudrais vous en dire 2 mots, parce que c'est un partenariat avec Cenon et en particulier avec le Collège Jean Jaurès qui est notre collège de secteur. Donc nous avons proposé une pièce de théâtre à ce collège et les enseignants ont été favorables tout de suite et tout le niveau de troisième a été concerné par un spectacle qui s'appelle *Martyr* et qui traite des problèmes de l'adolescence. Voilà alors, très rapidement mais je voulais vous inviter aussi à la clôture de cette manifestation

métropolitaine qui aura lieu cette fois-ci à Artigues au Cuvier de Feydeau, le mercredi 1^{er} décembre à 18h30 donc si ça vous dit vous êtes tous invités. Il y aura en particulier à l'issu, un spectacle avec un trio de jeunes femmes qui sont engagées dans le droit des femmes et qui s'intitule enfin ce trio s'appelle Adamé.

La semaine de l'Arbre démarre cette semaine, démarre vendredi. Donc c'est une manifestation dans le cadre d'1 millions d'Arbres. Vous allez avoir, tous les détails sont sur votre magazine. Mais très rapidement la première grosse manifestation, c'est samedi matin à partir de 9h il y a une distribution d'Arbre aux Artiguais qu'ils le souhaitent. Il y en a pour 100, l'année dernière il y avait 100 personnes qui potentiellement pouvaient récupérer des arbres. Cette année c'est la même chose, il n'y en aura pas 3 par personnes, il y en aura qu'un seul mais beaucoup plus gros et pas à racine nue, c'est une petite information importante parce que les racines nues ce n'était pas évident à planter.

L'après-midi nous planterons un arbre dans l'Ecole Élémentaire avec aussi le Conseil Municipal des Enfants qui va participer à cette manifestation. Les 2 maternelles auront aussi un arbre mais elles le planteront eux sur le temps scolaire ou en fin d'après-midi.

Il y aura aussi une exposition, un concours photo avec les jeunes du périscolaire et une conférence avec un chercheur de l'Indra sur la place de l'arbre dans la ville, et ça, c'est le mercredi 1^{er} décembre à 18h à la Maison Ecocitoyenne.

Et dernière communication concerne les zones à faibles émissions, de gaz à effets de serres qu'on appelle ZFE. Vous allez avoir le samedi 10 décembre de 9h à 11h, des personnes qui vont venir informées d'abord la population pour ceux qui sont intéressés sur ce dispositif qui va être obligatoire avant 2025 pour les villes de plus enfin pour les agglomérations de plus de 150 000 habitants donc l'agglomération bordelaise est concernée. Donc les habitants des 28 communes seront sollicités pour donner leur avis sur jusqu'à quel point les voitures les plus polluantes seront-elles autorisées à rentrer dans cette zone ou pas, sur la façon de le mettre en œuvre, c'est voilà le faire de façon étagée, étalée. Voilà tout un tas de questions pourront être posées à ce moment-là et il y aura aussi une réunion publique qui sera mise en place début 2023. Voilà.

Monsieur le Maire :

« Merci, je passe la parole à Monsieur LUREAUD maintenant »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Alors, quelques mots sur la halle de marché, malheureusement je ne peux pas vous annoncer encore la signature du permis mais c'est vraiment qu'une question de quelques jours. Je pense pouvoir vous le confirmer lors du prochain Conseil. Pour autant, je vous confirme que ce qu'on avait déjà évoqué, c'est-à-dire la transplantation des arbres nécessaire à la réalisation de cette halle est programmé à la fin de l'année, ça aura lieu entre le 19 et 23 décembre. Parce que la période s'y prête d'un point de vue transplantation et puis comme ça, c'est en dehors des périodes scolaires donc on ne gênera pas la circulation à ce moment-là.

Dans la même zone nous lançons pour 6 mois avec l'aide du collectif Cancan, qui nous a déjà accompagnés sur l'occupation transitoire de Bel Air avec le succès qu'on connaît, une démarche de discussion sur l'avenir de la place du Centre-Bourg, qui en a bien besoin donc voilà, ça démarre aujourd'hui, ces temps-ci pour 6 mois.

Toujours dans le même endroit, Domofrance qui est le bailleur propriétaire des bâtiments qui forme le U, lance normalement aujourd'hui, je n'ai pas eu le temps de passer ce soir avant d'arriver ici, mais qui devait lancer aujourd'hui, les travaux de remaniement de leur façade. C'est des travaux d'étanchéité des balcons qui éviteront des coulures qu'on voit quand on est dans la coursive, devant les commerces et les services avec un retraitement

des façades, des balcons, des nez de balcons, des garde-corps, tout ça, ça va donner un aspect un beau plus joli.

Dans la même zone, nous avons obtenu la validation de la désaffectation de l'École Bel Air. Alors ça peut faire sourire mais c'est une procédure administrative obligatoire pour expliquer que l'École Bel Air n'est plus une école, donc on a cette validation de la part de l'académie de Bordeaux et c'est un préalable au déclassement global du site pour pouvoir aller plus loin dans notre projet de résidence senior.

Donc voilà, il y a la halle, il y a l'aménagement de la place du Centre-Bourg, il y a la revitalisation des bâtiments, il y a la résidence senior, tout ça ce ne sont pas des éléments séparés c'est un ensemble qui va permettre de redonner du centre à ce Centre-Bourg, qui va redevenir un vrai Centre. J'imagine que vous avez tous vu les très beaux reportages de France 3 qui ont été diffusés sur notre commune. L'un des reportages était y'a-t-il un centre à Artigues, beh je peux vous confirmer qu'on pourra inviter France 3 à revenir d'ici la fin du mandat et qu'il y aura bien un centre à Artigues bien vivant et bien effectif. Voilà, merci »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette synthèse des premiers travaux sur le Centre-Bourg, centre-ville. Puisqu'on pourra parler effectivement d'un centre-ville maintenant. Je passe la parole à Madame Claire WINTER pour les dernières communications. »

Madame Claire WINTER :

« Merci Monsieur le maire, donc rappel comme tous les ans, la collecte de la Banque Alimentaire Nationale qui a lieu ce vendredi 25 et samedi 26 novembre qui est organisée par le CCAS d'Artigues. Nous remercions surtout les personnes qui s'engagent bénévolement pour que cette collecte fonctionne bien et soit un véritable soutien aux gens qui en ont le plus besoin et malheureusement ils sont de plus en plus nombreux. Voilà. »

Monsieur le Maire :

« Merci, un mot du tableau des décisions du maire, on a dans le tableau que vous avez, que les Élus ont à disposition. 9 je ne vais pas tous les cités, mais 9 contrats de cessions de spectacles, 1 décision relative à une prestation d'étude conseiller en assurance en revue de la relance des marchés d'assurance et un avenant sur un contrat pour préciser la validité des bons de commande mais surtout un point important, très important, c'est la souscription d'un emprunt pour financer les travaux investissement, inscrit au budget, donc le fameux emprunt, emprunt de 4 millions d'euros que l'on a pu enfin contracter. Puisqu'il y avait eu en début d'année des difficultés, avec des décisions prises par diverses banques de bloquer liés au taux d'usures donc maintenant tout ça a été débloqué. Malheureusement bien sûr, la guerre en Ukraine a fait que la situation nationale et internationale a fait que les taux de crédits ont évolué par rapport à ce qu'on aurait aimés avoir, néanmoins on a pris un taux fixe, on a pris cette décision, sur les 5 banques qui ont été consultées, une seule c'est la banque postale proposait un taux fixe. Les autres proposés des taux variables alors un peu plus alléchant au départ mais avec des risques d'évolution absolument incontrôlé donc j'ai pas voulu engager la commune vers quelques chose d'incontrôlée ou d'incontrôlable. Donc on a préféré prendre un taux un petit peu plus élevé mais au moins qui est fixe et puis rien n'empêchera dans quelques années si on espère que la situation va s'améliorer de pouvoir renégocier ces taux comme ça se fait régulièrement. Voilà »

Approbation du procès-verbal précédent

Monsieur le Maire :

« Passons maintenant à l'approbation du procès-verbal du 3 octobre, donc avez-vous des questions sur ce procès-verbal du 3 octobre ? Non pas de questions, je vous propose de le mettre au vote, donc qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne, à l'unanimité le procès-verbal est adopté, et je vous fais circuler la fiche de signature. »

Délibérations

Monsieur le Maire :

« Donc nous passons maintenant aux délibérations, et la première délibération la numéro 83, c'est Monsieur MESSAI à qui je passe la parole qui va vous la présenter.

Délibération n° 2022 / 83 – Délibération relative à la Décision Modificative n°2 – Budget Principal

Monsieur Karim MESSAI :

« Merci Monsieur le Maire, donc il s'agit d'une délibération modificative, c'est la 2^{ème} que nous passons, la 1^{ère} a eu lieu lors du précédent Conseil Municipal. Donc toutes les décisions modificatives qui impactent le budget sont proposées et approuvées par le Conseil Municipal, donc cette présente décision modificative elle a deux objets, c'est des opérations de virements, crédits visant à ajuster les dépenses initiales à l'exécution réelle et le 2^{ème} objet c'est l'inscription et la suppression de nouvelle recette et de nouvelle dépense. Pour rappel le budget est composé de deux sections, la section de fonctionnement qui retrace la gestion courante des services et la section d'investissement, c'est les opérations comptables qui accroissent ou diminuent le patrimoine de la commune.

La 2^{ème} délibération pour cet exercice concernant le budget principal sur la section d'investissement, cette deuxième DM s'équilibre autour de 294 000€, portant donc à 13,2 millions, le montant des dépenses et de recettes de fonctionnement budgétisé en 2022. Je vous rappelle qu'au budget primitif, on était à 12,9 millions. Pour les dépenses de fonctionnement, la 2^{ème} délibération modificative enregistre un montant de 309 643 € en dépense réelle et de moins 15 000€ environ en dépense d'ordre. Il y a une différence de comptabilisation entre les dépenses réelles et les dépenses d'ordres.

Donc au niveau justement de cette dépense réelle de fonctionnement, la DM prévoit une augmentation de 430 000€ des charges à caractères généraux, donc c'est des achats de prestations de services. On verra dans la suite de la délibération que ces 430 000€ sont principalement liés à l'augmentation des fluides que l'on connaît tous.

L'autre augmentation de l'ordre de 5 844 € au niveau des charges de personnels, c'est les salaires et cotisations et enfin une diminution de 125 362 € au titre des dépenses imprévues. (Changement de micro)

Alors justement je décrie un peu plus en détail l'augmentation des dépenses réelles. Vous le savez, on traverse une crise sur plusieurs domaines économiques et s'agissant des questions énergétiques, donc là les 430 000€ que j'évoquais de dépense à caractère général, en fait il s'agit pour le coup de 371 500 € lié au fluide donc cette augmentation, cette crise énergétique engendre des coûts, qu'évidemment on n'avait pas pu anticiper lors de la présentation du budget d'avant-guerre. Cette prévision enregistre également les premiers décomptes finaux du marché Dalkia, dont on a passé le protocole de fin de Marché au précédent Conseil. Elle opère des ajustements dans le cadre de ce transfert sur les différents points de livraison Gaz, par le groupement porté par le SDEEG, qui est

le nouvel opérateur. La prévision en DM anticipe l'impact de l'augmentation des fluides annoncés par le SDEEG et prévoit des crédits suffisant pour conserver l'équilibre du chapitre.

Par ailleurs, la décision modificative intègre 3 autres éléments, donc un complément de crédit pour l'entretien des bâtiments et du patrimoine pour 14 500 € et au niveau des transports collectifs, la prise en compte de la mise en service d'une 5^{ème} ligne pour le transport scolaire ainsi que de l'ouverture de l'ALSH à Lestrille durant les vacances du chauffeur municipal pour environ 11 800 €. Enfin un ajustement de crédit au titre des frais de télécommunication pour 16 000€.

Concernant justement le pendant des dépenses réelles et des dépenses d'ordres, la DM 2 prévoit une diminution du virement à la section d'investissement pour 15 882 €, donc il s'agit pour les dépenses d'ordres, plutôt d'écriture comptable et vous le verrez dans la suite de la délibération, dans la section investissement, on a cependant des dépenses d'ordres.

Au niveau des recettes de fonctionnements, on a une augmentation de crédit qui se caractérise par 4 points en particulier. Donc les produits de services et du patrimoine pour moins 10 000€. Ce sont les nouvelles places disponibles, les quelques places disponibles au cimetière. Les impôts et taxes pour 285 500 € environ de taxe foncière et donc une dotation et participation pour plus de 17 800 € environ et il s'agit d'une dotation d'exonération de taxe foncière que l'Etat nous accorde lorsqu'il exonère justement certains organismes ou certains particuliers. Une sorte de réattribution de cette taxe foncière par l'Etat aux collectivités.

Et enfin, les autres recettes pour 1 285 €, il s'agit là, de reprise sur prévision pour financer les différentes créances éteintes et on verra dans la prochaine délibération justement, une délibération spécifique sur les créances éteintes.

Donc, au niveau du chapitre 73, c'est là que se situe la principale augmentation de cette délibération modificative qui prend acte des montants notifiés dans le cadre de la P503. La P503 c'est les notifications mensuelles de recettes, notamment au niveau des recettes issues de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Le pendant de la section fonctionnement c'est la section d'investissement. Pour cette section spécifiquement elle s'équilibre, la DM s'équilibre à moins 455 000 € portant à 9 millions 742 quelques euros pour le montant des dépenses et des recettes d'investissement budgétisé en 2022.

Je rappelle justement à titre de comparaison que le budget primitif était à 10 millions 05. Donc là, post-délibération modificative n°1 et n° 2, on est à 9 millions 742 mille.

S'agissant des dépenses d'investissement hors opérations, la délibération prévoit pour le chapitre 20, c'est les frais d'études, l'intégration de différents compléments d'études pour le projet de halle à hauteur de 40 000€ ainsi que la prévision de crédit pour la maîtrise d'œuvre, chargé du projet des chaudières à Feydeau. C'est de l'ordre effectivement de 40 000€, c'est 40 000€ justement pour la halle de marché et 47 000€ pour la prévision de crédit pour la chaudière. La prévision de crédit pour la maîtrise d'œuvre.

Au chapitre 204, un virement de crédit du chapitre 21 au titre du financement de projet pour la mise en place de l'éclairage public en Led à hauteur de 890 000€. Le comptable public souhaite que cette prévision qu'on avait initialement mis au chapitre 204, il souhaite plutôt la retrouver au chapitre 21, c'est un peu technique mais il s'agit vraiment d'élément qui nécessite une présentation, une approbation.

Au chapitre 21, maintenant la prise en compte du virement de crédit précité, les fameux millions d'euros qui ont été approvisionnés pour l'éclairage Led. Par ailleurs, la DM enregistre le report en 2023 des crédits relatifs à la construction de la chaudière de Feydeau, compte tenu de la temporalité actuelle du projet. Donc c'est moins 401 000€. Les travaux ne se faisant pas cette année, on reporte la prise en compte du virement de crédit.

Au chapitre 23 maintenant, le report des crédits prévus pour la construction de la halle de marché. Le début des travaux, comme l'expliquait Thierry LUREAUD, le début des travaux n'étant pas prévu pour l'exercice 2022 donc on imputera ces dépenses lors de l'exercice 2023, au début de ses travaux. Ça fait un report de 205 000€.

Et donc au chapitre 020 et non pas au chapitre 20, donc la suppression des crédits inscrit au titre des dépenses imprévues pour 337 000€.

Donc s'agissant maintenant des opérations identifiées, pour 478 980 €, la délibération modificative acte l'inscription de la totalité de la maîtrise d'œuvre pour la construction du groupe scolaire avec plus 425 000€ environ ainsi que le complément de crédits de 54 000€ environ au titre de l'enveloppe prévisionnelle de travaux qui sera ajusté en fonction de la notification des marchés de travaux qui ont été lancés et dont les réponses sont arrivées fin octobre.

Donc en fait, on inscrit la part de maîtrise d'œuvre pour être un petit peu plus précis, pour être un peu plus vulgarisateur. On inscrit la part de la maîtrise d'œuvre que l'on paiera sur l'exercice suivant. Elle est inscrite, elle est engagée mais elle n'est pas mandatée. Elle sera mandatée lorsque justement le chantier aura débuté. Ça passera en reste à réaliser. En ce qui concerne les recettes d'investissement la DM n°2 prévoit au chapitre 13, le report de la recette prévue au titre du C2E donc c'est le certificat d'économie d'énergie à percevoir pour la construction de la chaudière, étant donné qu'on reporte, de quelques semaines, de quelques mois la construction de la chaudière. Pardon, on reporte la recette afférente à cette construction, donc on a un certificat d'économie d'énergie qui nous permet d'engendrer une recette face à une dépense.

Au chapitre 10, l'ajustement des recettes à percevoir au titre du Fond de Compensation de la TVA et de la Taxe d'Aménagement, après justement notification des services de l'Etat et de Bordeaux Métropole, pour moins 43 676 € et enfin la prise en compte de la modification du virement de la section de fonctionnement pour moins 15 000€. C'est le pendant de la dépense de fonctionnement, de la dépense d'ordre que j'évoquais sur la précédente section.

Enfin, la perte de créances éteintes, ça fait également l'objet d'une délibération qui viendra après celle-ci. Le comptable a transmis à la ville un état des créances éteintes, c'est habituel, tous les ans, nous la votons. Il s'agit de dettes, annulées sur décision juridique extérieure, ce n'est pas une annulation faite par la ville, par la municipalité. C'est une décision qui s'impose à nous, le recouvrement de ses créances devient impossible, il faut en prendre acte et autoriser justement l'annulation des créances en question, en l'espèce il s'agit de 1 285 €.

Il vous est proposé d'approuver cette délibération modificative n°2, au niveau des chapitres en section de fonctionnement et de son pendant en section d'investissement et enfin de charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette présente délibération, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

« Oui, écoutez, je vais prendre les questions, s'il y en a sur cette délibération, notamment un petit commentaire sur les dépenses liées à l'Energie commence vraiment déjà dès cette année 2022. On ne s'y attendait pas vraiment, on pensait que cela impacterait 2023 mais on voit que ça nous rattrape déjà sur 2022 avec des dépenses très importantes et de l'ordre de 373 000€, donc c'est vraiment une somme considérable pour la commune. J'ai les plus grandes craintes pour l'année prochaine. Je vous laisse peut-être réagir si quelqu'un a des questions.

Oui Monsieur COLOMBO. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui quelques petites questions effectivement dans toutes les communes, il y a le vote d'un budget et puis des décisions modificatives qui interviennent tout au long de l'année puisque les aléas font qu'il y a forcément des modifications à faire mais on peut s'interroger quand même puisqu'on en a voté une le mois dernier, ne serait-ce que sur l'augmentation des dépenses de personnels 175 782€, je crois, de mémoire.

Vous nous aviez dit que c'était dû à l'augmentation de l'indice des agents, au mois de juillet, ce que l'on peut comprendre. Et là ce mois-ci, un mois plus tard, on a déjà une augmentation encore de dépenses sur le personnel de 5 mille et quelques euros. C'est pas grand-chose mais un mois plus tard, enfin c'est quand même compliqué, donc on peut se poser la question si comme l'année dernière au mois de décembre, on va pas

être encore obligé à en voter une autre pour pouvoir payer les agents avant la fin du mois de décembre. On se pose des questions.

Une autre question, c'est 16 000€ de plus en télécommunication, c'est quand même compliqué à attendre surtout à l'heure où les forfaits sont tous illimités. Donc comment comprendre cette augmentation de 16 000€ de télécommunication, à l'heure où on doit faire des économies. Je ne comprends pas.

Monsieur le Maire :

« Oui, Monsieur MESSAI

Monsieur Karim MESSAI :

« Merci Monsieur le Maire, merci Monsieur COLOMBO. Effectivement, le mois dernier en octobre, on a voté ensemble l'impact de la modification du point d'indice. C'est une dépense importante en plus des fluides, pour 371 000€. Là, effectivement c'est modeste comme vous le disiez c'est 5 844€ très précisément. On n'a pas volontairement distingué justement ces 2 délibérations, ces 2 dépenses, c'est 5 844€ sont des dépenses justement aux 20 ans de la médiathèque, il s'agit de techniciens spécifiques, il s'agit d'heures supplémentaires payées aux agents. Il y a eu un travail important fait pour cet anniversaire et il a fallu payer les gens en heures supplémentaires. Il a fallu recourir à des travaux intérimaires parce qu'on avait certains techniciens qui étaient en arrêt maladie. Un travail technique un peu plus spécifique qui a nécessité des compétences spécifiques, effectivement ça fait 5 800€. Et je rappelle que ces 5800€ sont comme une mesure avec l'augmentation du point d'indice, vous l'avez rappelé et on est sur un budget primitif de l'ordre de 13 millions et 4 millions d'euros de masse salariale donc que 5 000€, 5 800€, c'est pas grand-chose mais c'est toujours une dépense dans ce contexte, vous l'avez rappelé.

Concernant les frais de télécommunications, effectivement ces 16 000€, on partage votre point de vue, c'est des dépenses qui sont élevées, justement, on a une attention particulière sur ce poste-là, spécifiquement, et on veillera justement à une grande rigueur budgétaire. Que ce soit sur les télécoms ou d'autres postes, demain aura lieu le congrès des Maires, il y a un sujet qui concerne toutes les collectivités, c'est l'augmentation des coûts, c'est l'inflation, ça nous concerne tous, à titre privé, ça concerne aussi une collectivité de 144 personnes, 123 qui œuvrent à temps pleins donc effectivement on a des dépenses qui augmentent mais. Enfin j'insiste mais notre principale dépense, notre principal souci c'est le maintien et réussir à contenir les dépenses énergétiques, 371 000€ de dépenses supplémentaires c'est énorme et on a bon espoir que notre nouveau contrat avec le SDEEG, nous permette de mieux contenir et mieux maîtriser ces dépenses-là. »

Monsieur le Maire :

« Madame RYCKBOSCH »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à tout le monde. Moi, je voudrais juste revenir sur ses frais de télécommunication, j'avais noté aussi 16 000€, Monsieur COLOMBO, m'a un peu devancé sur ce sujet mais par contre vous n'expliquez pas pourquoi vous budgétisez cette somme, quand même relativement importante. Autant les 5 000 €, bon, on peut entendre du personnel, les heures supplémentaires, etc., mais 16 000€ de frais de télécommunication c'est justifié par quoi. Voilà, pourquoi vous budgétisez cette somme, qui, quand même est relativement importante et elle correspond à quoi. C'est des frais de télécommunication fixe, des frais de télécommunication mobile, c'est de l'internet, c'est quoi exactement, voilà. Qu'est-ce que c'est ? »

Monsieur le Maire :

« Alors, c'est un peu tout ça. Ce qui s'est passé cette année, c'est qu'il y a eu une sous-estimation involontaire en fait, puisqu'on a un peu changé l'organisation avec maintenant une direction des services informatiques qui avant été rattaché à la direction, au service technique. Il y a une séparation et dans la séparation et la prévision des budgets, c'est la première année qu'il y a un budget propre à ce qu'on appelle le DNSI. Et donc l'évaluation du budget a été mal réalisée à cette première opération. On s'est rendu compte en cours d'année que les sommes n'étaient pas réparties du bon côté. La somme est venue ici et voilà. Une erreur d'estimation et d'appréciation, je vous le dis clairement, donc ce n'est pas une difficulté. Simplement comme le disait Monsieur MESSAI, on va essayer l'année prochaine et je pense qu'on va être obligé de faire des économies un petit peu partout. Mais par exemple quand on met un téléphone portable dans le bus pour que les agents puissent, dans le bus scolaire j'entends, le matin et le soir. On peut se demander comment on faisait avant sans téléphone portable. Aujourd'hui les téléphones portables sont partout. Chaque fois ça fait un abonnement de 5€, 60€ par an, est-ce qu'on pourra supprimer ça ou le limiter, je ne sais pas. On va regarder un petit peu partout, l'année prochaine. Ça va être un budget très difficile, puisque là on annonce 300 000€, malgré tout on va essayer de contenir mais on aura la prévision du Syndicat de l'énergie sur l'électricité. Le prix de l'énergie on le saura, on le connaîtra qu'au mois de décembre, pour l'année prochaine. On est déjà en train de travailler sur le budget. Bon, il sera voté qu'en mars. On sait que beaucoup de commune qui votais leurs budgets qu'en fin d'année l'ont reporté, justement comme nous faisons nous, en début d'année prochaine pour avoir un peu plus d'éléments mais de plus en plus nous faisons un budget avec une boule de Cristal absolu. Personne ne sait dire quel sera le prix de l'électricité et du gaz l'année prochaine. Voilà.

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Excusez-moi, ma question ne concerner pas le prix de l'électricité ni du gaz mais juste ce que je me dis, ces 16 000€ c'est. Vous les ajustez pourquoi, parce que les factures que vous avez eu à payer jusqu'à aujourd'hui, on est quand même au mois de novembre sont largement dépassées par rapport au budget prévisionnel que vous aviez.

Monsieur le Maire :

« Oui, c'est ça, tout à fait.

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Et pourquoi elles sont dépassées. Parce que votre budget...

Monsieur le Maire :

« Je vous les expliquais, c'est que la prévision que nous avons faite sur ce ... n'était pas la bonne, tout simplement. On a fait une mauvaise prévision. »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Excusez-moi, votre budget autant on ne peut pas maîtriser complètement la consommation d'électricité ou la consommation de gaz en fonction de la température, l'hiver, machin, truc, je veux bien tout et les augmentations. La téléphonie, c'est quand même quelque chose ou les tarifs n'ont pas forcément évolué et ont pas été plus importants cette année que l'année précédente, donc j'imagine, je n'étais pas dans votre budget, mais j'imagine que quand vous avez fait votre budget, frais de télécoms, vous vous êtes basé sur les consommations et les factures de l'année précédente. Donc là, vous nous annoncez 16 000€ de plus, je me dis quand même 16 000€, c'est une somme, c'est pas rien. Voilà, juste sur la télécommunication, c'est-à-dire que des frais de téléphone, d'internet. Alors ça, ça n'a pas évolué, les prix n'ont pas évolué, ça n'a pas

changé. On ne paye pas plus cher, les abonnements téléphoniques en 2022, qu'ont les payés en 2021. Donc c'est juste cette question que je me pose. Comment on peut dire au mois de novembre, j'ai 16 000€ à mettre dans le budget supplémentaire alors que normalement, il y a pas grande différence avec l'année précédente. Sauf si vous avez attribué plus de téléphone portable, c'est la question que moi je vous pose, c'est tout. J'en pose pas d'autre, pourquoi, voilà. Qu'est-ce qui justifie 16 000€. »

Monsieur le Maire :

Je vous redis la réponse, c'est que l'estimation n'a pas été correctement faite entre le passage de témoin ou d'organisation, fait que dans la répartition des budgets et des enveloppes, il y a une enveloppe qui a été oubliée, simplement. Effectivement, on ne sait pas mis à délivrer des téléphones portables à tout le monde. Le périmètre est le même, après il y a quelques augmentations probablement des tarifs mais c'est simplement une erreur purement technique d'affectation des crédits à cet endroit-là. Y'a pas d'autre explication. C'est une erreur d'affectation de crédit dans l'estimation du budget. »

Madame Claire RYCKBOSCH :

« Ok, très bien, merci beaucoup »

Monsieur le Maire :

« Oui, Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, je rebondis un petit peu. Alors effectivement, on entend l'explication sauf qu'il me semble qu'au budget, le budget communication, le poste communication n'avait pas diminué. Là il augmente de 16 000€, il n'y avait rien d'oublié, enfin je ne comprends pas trop, mais passons. Je voudrais rebondir aussi sur le chapitre des charges personnel, vous nous dites que les heures supplémentaires et aussi l'absentéisme, des gens malades et nous avons posé une question, nous avons demandé des chiffres, on n'a pas eu les réponses pour ce soir. On vous à demander le taux d'absentéisme sur la commune des agents, pour savoir quel était le taux d'absentéisme. »

Monsieur le Maire :

« La question du taux d'absentéisme, vous pouvez nous préciser sur quelle période. Est-ce que vous voulez sur cette année ? Alors sur l'année 2022, je peux vous répondre. Le taux déjà 2021 n'est pas encore calculé, il se calcule une fois que l'année est terminée, les personnels sont particulièrement chargés surtout dans le secteur RH et donc le bilan social donnera ces éléments-là et le bilan social doit paraître d'ici la fin de l'année, je l'espère 2022 pour les chiffres de 2021. Pour ceux de 2022 il faudra attendre le bilan social de l'année d'après. On n'a pas aujourd'hui des systèmes suffisamment informatisés pour suivre les taux d'absentéismes sachant que les taux d'absentéismes, quand il y a des événements comme en 2020, avec la crise Covid, que l'on a encore aujourd'hui. La semaine dernière, on a eu 3 personnes dans le même bureau, à l'accueil, qui donc 1 personne avait le Covid, bien sûr les autres se sont testées et tout le monde avait le Covid. Donc là on a des taux d'absentéismes qui effectivement explosent liés à la crise Covid, notamment.

Voilà, s'il n'y a pas d'autres questions sur le budget. Pardon, nous allons pouvoir passer au vote. Donc, Qui est contre cette décision modificative ? Donc 8 voix. Qui s'abstient ? Personne. Qui est pour ? 21 donc la délibération modificative n°2 est adoptée, je vous en remercie.

Monsieur MESSAI, il faut quand même mettre au vote. Je sais que vous l'avez présenté mais mettre au vote la délibération suivante donc sur les pertes de créances recouvrables. Je vous demande de la reciter très rapidement, au moins le montant

Monsieur Karim MESSAI :

« Alors, merci Monsieur le Maire, le montant c'est le même évidemment. C'est 1285,19 €. Les créances éteintes, celle que j'ai définie dans la précédente délibération, c'est, je le répète c'est des créances que l'on ne peut pas recouvrer nous-même et qui s'impose à nous par décision extérieure. C'est des dépenses de cantine que le comptable public n'a pas réussi à recouvrer. C'est des surendettements que la justice, des dettes que la justice annule et donc qui s'imposent à nous. Pour une commune comme la nôtre avec quelque 13 millions d'euros de budget de fonctionnement, il faut tous les ans malgré tout voter des créances éteintes et cette année, elles sont de l'ordre, elles sont de 1 285 € et 19 centimes.

Monsieur le Maire :

« Et effectivement c'est de prendre acte »

Monsieur Karim MESSAI :

« Je vous demande de prendre acte de ces créances éteintes parce qu'on a aucune marge de manœuvre. »

Monsieur le Maire :

« Bien merci, donc il n'y a pas de vote effectivement puisqu'on prend acte. Le conseil Municipal prend acte de cette délibération.

Je vais présenter la délibération suivante qui concerne l'extinction de l'éclairage public. Nous vous proposons, pour aller droit au but, une extinction de nuit, donc partielle sur la période de 23h30 à 5h30 du matin, à compter du 1^{er} décembre. Nous avons débattu de cette proposition en commission du 8 novembre dernier. J'avais consulté auparavant les groupes d'opposition et tous les conseillers municipaux d'ailleurs. Ce qui est prévu, c'est d'installer des panneaux d'avertissement et d'information aux entrées principales de la commune, à partir du 1^{er} décembre ou dans les jours qui vont suivre. Dès qu'on aura, puisqu'il fallait bien acter, si nous l'actons aussi aujourd'hui en Conseil Municipal, faudra ensuite installer des panneaux d'information avec les horaires précis. C'est pour ça qu'il est difficile de commander de toute façon les panneaux à l'avance tant que l'on n'a pas décidé sur les horaires et décider non plus d'approuver cette délibération. Je précise que, je l'avais déjà dit, il y a environ 15% des lampadaires qui aujourd'hui ne sont pas équipés d'horloge astronomique donc pour lesquels il n'est pas possible de faire une extinction de nuit. C'est-à-dire que les lampadaires s'allument à la tombée de la nuit et s'éteignent le lendemain à la tombée du jour mais ce sera progressivement réglé d'ici le mois de mars, puisque tous les lampadaires seront en horloge astronomique. Je précise aussi que les lampadaires des zones privés, soit des lotissements qui n'ont pas été rétrocédés, soit dans les résidences purement privées, soit de bailleurs sociaux, soit de colotis, pourront ou pas rester allumé mais là ce n'est pas du domaine public. Je préviens les citoyens que par endroits, il y aura effectivement, même au-delà du 1^{er} décembre, parfois la nuit des secteurs qui resteront éclairés mais ce sera au bon vouloir des résidences privées ou des lotissements qui n'ont pas rétrocédé leurs éclairages. Je précise que le passage en Led, je le rappelle est un investissement qui pour moi est extrêmement rentable puisqu'il permet, dans la configuration que je vous avais déjà présenté l'année dernière lors de cet investissement. Une réduction de qui était de 68% de la consommation d'électricité lié à l'éclairage public. Si on y ajoute l'extinction de nuit, ce qu'on avait imaginé initialement. On n'était pas encore dans cette crise énergétique aussi forte, c'était une réduction à partir des Led, une réduction la nuit de 50%. Là si on éteint de nuit, on rajoute une économie puisqu'on arrive à réduire au total de 80% la consommation d'électricité. Au tarif 2022, cela représente une économie annuelle de, qui aurait été de 81 000€ par an sans l'extinction de nuit et qui passe à 94 200 € par an, ce sont des estimations, avec

l'extinction de 6 heures par nuit. Je dis bien au tarif 2022, c'est-à-dire que si l'électricité triple comme ça nous ait annoncés. Ça veut dire que l'économie sera bien plus importante. Sur la maintenance annuelle, on passerait de 60 000€ à 25 000€ de maintenance annuelle avec les Led, soit un gain de 35 000€ par an. Au total si on ajoute l'économie sur l'électricité pure de consommation électrique, plus l'économie sur la maintenance, on a environ 130 000€ par an d'économie. Ce qui nous permet d'amortir l'emprunt lié à cet investissement de 890 000€, vous l'avez vu dans la décision modificative n°2. Ce qui nous permet d'amortir ça en moins de 10 ans. Et plus le prix de l'électricité augmentera, puisqu'on estime qu'il serait plus de 3 fois supérieur en 2023 mais peut être que dans les années à venir, on ne sait pas quel sera le contrôle sur l'électricité, donc plus le coût de l'électricité augmente évidemment plus cet investissement est rentable.

Concernant les subventions, une subvention nous passons par le syndicat départemental de l'Energie du SDEEG. C'est le SDEEG qui récupère, ce que l'on appelle les certificats d'économie de l'énergie et qui les revends et nous cède 70% de la subvention liés à ses économies, enfin sous formes de subvention, C2E. L'ordre de grandeur aujourd'hui c'est 72 000€ qui sont attendus mais ce sera attendu au mieux en 2024 puisque la vente de ces certificats d'énergies, d'une part doit se faire une fois que l'installation est terminée donc au mois de mars et c'est pour l'année N+ 1. C'est normalement en 2024 que l'on aura cet amortissement, qui vient en plus de l'économie déjà de la rentabilité. Il y a un intérêt évident pour la biodiversité, puisque le fait d'éteindre de nuit permet aux animaux nocturnes de vivre et de dormir aussi. Un intérêt pour les riverains aussi qui ont un lampadaire sous leur fenêtre. J'ai eu beaucoup de riverains qui me disent, vous avez installé des Led mais c'est trop violent, on pourra aussi abaisser, lorsqu'on aura la télégestion, on pourra aussi abaisser l'intensité lumineuse à d'autres créneaux. Peut-être que si les riverains nous indiquent comme c'est le cas que l'intensité semble trop forte, bien que les lampes installées soient plus favorables pour la biodiversité mais on a cette impression-là. On pourra baisser l'intensité lumineuse aussi, ce qui fera aussi baisser la consommation d'énergie un peu plus.

Concernant le passage de bus, nous avons étudié ça, il n'y a qu'une seule ligne qui peut fonctionner la nuit à Artigues. C'est la ligne Flexo 51, et les statistiques que nous avons c'est à peine 3 personnes par mois, 3 voyages par mois et on n'est même pas sûr en plus qu'ils arrivent jusqu'à Artigues. C'est une possibilité, c'est des lignes très particulières ou c'est à la demande, donc très peu de difficultés de ce côté-là. Je rappelle que 13 villes sur 28 de la métropole sont déjà passées depuis plusieurs années en extinction de nuit et que par cohérence, il était convenu que toutes les villes de la métropole aillent dans ce sens-là. J'ai vu aussi qu'une grande ville comme Pessac par exemple, va étendre son extinction de nuit, avant c'était je crois de 1 heure, 5 heures de minuit à 6 heures du matin et Bordeaux même va éteindre son territoire, 55% de son territoire à partir du 1^{er} janvier. Concernant la notion d'insécurité, on pourra voir avec l'expérience comme celle de la ville de Bègles, par exemple, indique au contraire qu'il n'y a pas d'augmentation d'insécurité et qu'au contraire il y a moins de rassemblements de nuit. Ma crainte aussi c'est que si nous étions la seule ville à ne pas faire cette extinction de nuit alors que toutes les autres y passent, nous risquerions avoir au contraire une concentration de rassemblement la nuit dans les points d'éclairages. Je pense que c'est aussi un élément à prendre en compte. En conclusion de cette proposition de mon exposé je vous propose cette extinction de 23h30 à 5h30. Sachant que nous pourrons les faire varier à la demande avec la télégestion, après le mois de mars, mais Monsieur VERDON nous en dira un petit mot sur l'avancement de l'installation des Led et notamment en cas d'urgence ou pour certaines occasions ou comme on l'a donné dans la délibération, 31 décembre ou le 14 juillet, encore une fois, une fois que ce système de télégestion sera activé.

Je passe juste la parole à Monsieur VERDON qui fait un point sur le calendrier d'avancement des Led et puis après bien sûr j'ouvre le débat et je vous passerai la parole.

Monsieur Thierry VERDON :

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous, pour l'éclairage public, l'éclairage routier, nous sommes à 90 % de fait. Il reste 10 % mais ça va aller assez vite. Et après pour l'éclairage résidentiel et lotissements, on est à 80 %. L'éclairage routier sera fait fin janvier et logiquement l'éclairage résidentiel et lotissements sera fini en mars. Voilà c'est tout. Merci

Monsieur le Maire :

« Bien, y-a-t-il des interventions, des questions. Monsieur CHOLLET, puis Monsieur COLOMBO, Monsieur CHOLLET d'abord.

Monsieur Mathieu CHOLLET :

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous et à toutes. Je voudrais reprendre les éléments qu'on avait abordés, Monsieur le Maire, en commission rapidement. Bon cette histoire de sécurité, on est très inquiet de notre côté même si effectivement vous avancez des arguments. Je vous avais sollicité pour éventuellement, solliciter également les entreprises, vous vous souvenez, même si c'est du domaine du privé, puisqu'en fin de compte la commune joue le jeu. Est-ce que ça ne serait pas un engagement citoyen des entreprises d'essayer de réguler leur consommation électrique. On a beaucoup d'entreprises, je pense à la zone Feydeau, commerciale ou non, peut-être que ce serait opportun de les solliciter. Un courrier de votre part, vous avez, on en avait parlé, Monsieur le Maire à ce titre. Et puis j'ai une question, qu'est-ce qu'on va faire, est-ce qu'il y a des éclairages à l'occasion des fêtes de fin d'années qui sont prévus ou pas ? Est-ce que vous envisagez d'allumer ou pas ? Voilà. C'était dans ce sens et puis bon j'insiste sur les entreprises parce que ça se fait ailleurs. Ça se fait dans d'autres villes qui s'éteignent plus tard et rallument plus tôt. Bon en tout cas, je pense que cet acte citoyen y doit être partagé »

Monsieur le Maire :

« Alors, je vais répondre à la 2ème question d'abord, sur l'éclairage de fin d'année. L'éclairage de fin d'année se fait essentiellement avec des Led et comme il est couplé sur l'éclairage, sur l'extension de nuit. De toute façon la période de fête sera réduite puisque une fois que les lampes, que le lampadaire est coupé à 23h30, les Led, Monsieur VERDON, je pense que, on est d'accord là-dessus s'éteindront aussi. Donc déjà on aura une limitation de la consommation d'énergie. Ça consomme très faiblement de toute façon ces systèmes de Led, sur une période courte, on a réduit, on n'a pas pu limiter l'installation, je n'ai pas la date en tête mais c'est à partir de début décembre. On n'a pas pu limiter la première date puisque s'était déjà programmé et qu'on loue ces matériels-là, d'éclairage, je cherche le terme, de Noël, des éclairages de Noël. On les loue à une entreprise qui avait un certain planning et donc elle ne pouvait pas non plus, poser, tout décaler le planning dans ce sens-là. Elle a pu par contre le, elle n'a pas pu le décaler à l'installation mais à la dépose. Ce sera déposer un petit peu plus tôt. Je passe la parole à Monsieur VERDON pour compléter ma réponse.

Monsieur Thierry VERDON :

« Oui c'est exact, normalement fin janvier c'est enlevé.

Monsieur le Maire :

« Et le deuxième point, sur le courrier aux entreprises. J'ai remarqué d'ailleurs que dans le secteur Feydeau, donc le nouveau supermarché qui est installé, Intermarché a très peu finalement d'éclairage la nuit. J'y suis passé y'a pas très longtemps, c'est très faible. Je crois qu'ils ont aussi alimenté leur secteur par des, leurs éclairages par des panneaux solaires, puisque c'est ce qu'on voit, donc je pense que l'extinction est faible. Les entreprises commencent aujourd'hui à recevoir leur facture d'Énergie, la plupart donc je

pense que beaucoup d'entreprises vont naturellement, très naturellement venir à faire ses efforts là. Les entreprises comme les collectivités n'ont pas le bouclier tarifaire qui est appliqué. Alors même si j'ai entendu que l'Etat allait ouvrir un fond pour y remédier ou pour atténuer en tout cas. Je pense que très naturellement les entreprises vont venir mais effectivement je reste favorable et on va consulter via notamment le club des entreprises d'Artigues qui nous somme partenaire à lancer cette proposition. Enfin je retiens votre proposition évidemment. Monsieur COLOMBO.

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, merci Monsieur Le Maire, nous n'avons pas pu participer au débat lors de la commission puisque nous avons encore des soucis de communication sur les mails, donc on a su tardivement qui avait les commissions. On va se permettre de donner notre avis ce soir. De toute façon le débat c'est mieux qu'il soit lors du Conseil. L'extinction des lumières, et en plus à 23h30, c'est encore plus tôt que prévu. On vient de passer au Led, contrairement aux lampes à décharge électrique, on n'économise déjà 70 %, vous l'avez dit. Il y avait une autre possibilité puisque que les Led nous offrent un panel de possibilité, c'est de baisser l'intensité. On peut baisser l'intensité pendant cette plage horaire jusqu'à 70 % de l'intensité, ce qui permet quand même de maintenir 30 % d'éclairage et ça permet d'économiser pas autant que forcément puisqu'il reste 30 % de consommation supplémentaire mais sur 25 000€, c'est pas non plus, c'est pas ce poste qui va mettre à mal les finances de la commune. Et ça permet, contrairement à ce que vous avez pu dire, le sentiment d'insécurité, il est important. Vous confondez le sentiment d'insécurité et l'insécurité. La sécurité n'y a pas eu d'étude qui ont démontré ni dans un sens ni dans l'autre, donc on ne va pas parler de sécurité ou de ça mais de sentiment d'insécurité. Le sentiment d'insécurité partout où ça était fait, le sentiment d'insécurité des habitants, il augmente parce que forcément, ce promener dans le noir. Surtout en zone rurale comme nous puisqu'on est en périurbain, on n'est pas en urbain. Il y a encore moins d'éclairages d'habitations qui éclairent la route. Donc on va se retrouver avec des rues carrément plongées dans le noir, à partir de 23h30 jusqu'à 5h du matin.

Ça pose problème sachant que vous l'avez dit aussi, il y a une ligne de bus, effectivement très peu fréquenté parce que c'est une ligne à la demande. A partir de Virecourt donc forcément ce n'est pas très accessible. Mais il y a quand même des jeunes qui le prennent et à partir de 2023, il va être lancé les lignes Flex'night. Flex'night c'est des lignes de bus du jeudi, vendredi, samedi, dimanche qui partiront des Quinconces et qui partiront à 2 heures du matin et à 4 heures du matin pour pouvoir accompagner les jeunes qui sortent et pouvoir. Il vaut mieux les éviter dans les voitures, sur la route et les avoir dans les transports en commun sauf qu'ils vont arriver dans les communes. Parce qu'il y aura des départs pour toutes les communes de la métropole. Ce qui va permettre à beaucoup de jeunes de sortir mais ils vont arriver dans les communes, dans la commune plongée dans le noir et on va les avoir sur les trottoirs, pas forcément dans un état, plutôt festif et plutôt joyeux et donc ça peut poser problème. Donc on aurait pu commencer par faire une extinction, enfin une baisse d'intensité puisque les Led nous le permettaient pour pouvoir faire un premier bilan et en plus on est une des communes qui commençons le plus tôt. 23h30 c'est très tôt, à éteindre carrément les éclairages publics ».

Monsieur le Maire :

« Alors, il était, au contraire. Aujourd'hui nous n'avons pas la possibilité, puisque le système n'est pas encore totalement déployé, de faire un abaissement d'intensité. Nous pourrions le faire à partir du mois de mars donc on verra ce que ça va donner puisque du coup on est sous une forme d'expérimentation que l'on va mettre en place là. Aujourd'hui il n'y a pas le Flex'night, c'est la période d'hiver. Je pense que l'on a peu de gens qui se promènent la nuit entre minuit et 5h du matin dans les rues d'Artigues. On verra bien sachant qu'on peut aussi avoir, on le voit dans les divers reportages que l'on voit des gens qui ont une lampe frontale, qui ont une lampe torche. Voilà tous les quartiers de la commune ne sont pas éclairés avec une intensité forte donc moi je ne ferme pas la porte à ce qu'on revienne dessus effectivement si le Flex'night sur les lignes. Sur quelques endroits comme vous l'indiquez. On verra ce que ça donne, moi je pense par contre au

niveau énergie, il faut tout faire pour limiter la consommation d'énergie. Voilà chaque fois que l'on pourra le faire. Aujourd'hui 10 %, je vous indique c'était 13 000€ économisé au tarif 2022. 13 000 X 3, puisque si le prix de l'électricité est multiplié par 3, ce qui sera probablement le cas, on est déjà, à 3 X 13 je fais le calcul, on va être près de 40 000€. Voilà, je pense que 40 000€ ce n'est pas négligeable pour la commune. C'est ce qu'on donne globalement aux, c'est le budget de Madame BROCHARD, des associations par exemple. Voilà, je pense que l'on ne peut pas se passer aujourd'hui de faire des économies, donc il faut les faire. Je ne vais pas refaire tout le débat, on a écouté votre explication sur le sentiment d'insécurité. Je vous dis les grandes villes de la métropole, Pessac, Mérignac, Talence etc. y sont passées depuis très longtemps. Je ne pense pas et très peu reviennent. Le SDEEG qui passe depuis longtemps et beaucoup de communes le font. D'autres l'on fait avant nous. On fait ça depuis longtemps, il n'y a pas non plus une explosion ni d'insécurité ni du sentiment d'insécurité alors voilà. J'appelle plutôt les Élus ici à ne pas aller toujours dans le sens de l'insécurité. On a assez de mauvaises nouvelles qui nous viennent tous les jours dans les divers réseaux sociaux ou autres. Je pense qu'il n'y a pas non plus à s'inquiéter outre mesure sur ce sujet-là. Et puis bon encore une fois on a entendu vos explications. J'ai entendu les arguments de l'autre groupe de l'opposition et de mes collègues du Conseil Municipal. On a aussi débattu au sein du groupe majoritaire sur la plage horaire, encore une fois ce n'est pas quelque chose qui est figé définitif puisqu'on pourra y revenir une fois que le système sera complètement déployé. Voilà, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Pas d'autre question, alors nous passons au vote.

Qui est contre ? personne, Qui s'abstient ? 2 abstentions, Qui est pour ? merci, à la majorité la délibération est adoptée et je vous en remercie.

Délibération n° 2022 / 86 – Délibération annuelle créant des postes d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité au titre de 2023.

Monsieur le Maire :

« La délibération suivante concerne la création. C'est la classique délibération annuelle qui crée des postes d'agents non titulaires pour l'accroissement temporaire d'activité au titre de 2023. On a exposé aussi ce sujet-là en commission, je crois qu'il n'y a pas eu d'échange ou de débat particulier. C'est quelque chose de récurrent pour notre collectivité si on veut augmenter temporairement un secteur d'activité, on peut le faire soit sur un sujet particulier ou autre. Avez-vous des questions sur cette délibération, somme toute assez administrative. Non, écoutez, je vous propose de la mettre au vote.

Qui est contre ? Personne, Qui s'abstient ? Personne, donc à l'unanimité la délibération est adoptée, je vous en remercie ».

Délibération n° 2022 / 87-Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles.

Monsieur le Maire :

« Délibération suivante qui autorise le recours. Alors cette délibération avant été regroupée je le précise avec la délibération précédente. Cette fois-ci nous pouvons prendre une délibération qui sera illimitée dans le temps ce qui nous évitera de la repasser tous les ans pour cette partie-là. Là aussi cette délibération nous permet de recruter des agents contractuels pour remplacer des agents publics qui seraient momentanément indisponibles. Le différent cadre d'emploi sont exposés dans la délibération, filière administrative, technique, médico-social, animation, culturel ou police municipale.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? non pas de question. Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. A l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie.

**Délibération n° 2022 / 88-Délibérations sur la créations et fermetures de postes –
Mise à jour du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire :

« La délibération suivante, elle concerne, je vais la présenter aussi. La mise à jour du tableau des effectifs. Elle concerne simplement un poste suite à la mutation d'un agent ATSEM en octobre 2022 et le recrutement d'un agent remplaçant qui était non-titulaire du concours. On est obligé d'adapter le poste puisque si on avait eu un agent titulaire du concours, on aurait pu le positionner sur le poste existant. Là on doit supprimer le poste dit d'ATSEM et créer un poste d'agent technique territorial. C'est la seule évolution de ce tableau des effectifs. Y'a-t-il des questions ? Pas de question. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus. A l'unanimité la délibération est adoptée.

Délibération n° 2022 / 89-Délibération relative à l'adoption du règlement Intérieur du temps de travail et ses annexes.

Monsieur le Maire :

« Enfin, en tout cas en ce qui me concerne, la délibération n° 89 qui est relative à l'adoption du règlement intérieur du temps de travail et de ses annexes. Alors l'origine de cette délibération est liée essentiellement à un courrier que nous avons reçu de la préfecture, cet été. Et qui nous demandait. Voilà c'est un courrier du 18 août, sur lequel la préfecture nous demandait de revoir notre organisation du temps de travail puisque depuis le règlement intérieur qui avait été adopté en décembre 2017. Ce règlement intérieur prévoyait l'octroi de 2 jours pont qui était contraire aux dispositions réglementaires. Voilà c'est 2 jours n'ont pas de bases réglementaires donc nous avons été contraints par la préfecture de revenir sur ces deux jours de temps de travail. Nous avons aussi profité de la remise à jour de ce règlement intérieur pour balayer un peu quelques points comme remettre à jour le tableau des horaires en fonction des organisations qui avaient lieu entre 2017 et aujourd'hui. A-t-il des questions sur cette délibération ? oui Monsieur COLOMBO.»

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, merci Monsieur le Maire, j'aurai voulu connaître l'avis technique qui s'était réuni le 11 octobre, savoir qu'est-ce qu'en pensaient les agents »

Monsieur le Maire :

« Alors c'est un avis favorable du comité technique »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Les agents »

Monsieur le Maire :

« Les agents, les représentants du personnel ne se sont pas présentés à ce comité technique »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« D'accord, oui c'est ce qu'il me semblait. C'est ce qu'il me semblait puisqu'il ne se présente plus, parce qu'il y a des difficultés au sein de la municipalité. Ce qui est fort regrettable puisque maintenant on ne connaît pas justement leur avis. Ça devient compliqué »

Monsieur le Maire :

« Vous avez terminé votre intervention Monsieur COLOMBO »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui »

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Vous savez qu'il y a des élections le 8 décembre donc je pense que la période nous impose d'avoir un certain droit de réserve. Une obligation de réserve concernant les représentants du personnel en cette période donc on pourra évoquer les différents sujets au-delà du 8 décembre. Mais aujourd'hui on est en période électorale pour les Elections donc je pense qu'il n'est pas opportun d'apporter des éléments concernant les représentants du personnel. En tout cas ce n'est pas ma volonté. Y a-t-il d'autres questions ? »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Une petite question sur le règlement intérieur, puisque sur l'article 25, sur le droit de grève. Il est expliqué que, il y aura une mise à jour, un protocole d'encadrement qui viendra prochainement compléter ce règlement intérieur, pour quelle raison il n'a pas été fait en même temps. Ça aurait été judicieux de le faire en même temps, et pas revenir une deuxième fois sur l'exercice. C'est la troisième fois qu'on revient là-dessus. »

Monsieur Le Maire :

« Le sujet n'était pas encore dû a fait mature, je vais dire pour avancer sur ce sujet du droit de grève, dans l'encadrement du droit de grève donc on a décidé de le reporter à une date ultérieure avec notamment on a préféré attendre la nouvelle élection des représentants du personnel pour le traiter avec eux.

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui effectivement, c'est compliqué de discuter enfin d'établir ce genre de chose si on n'a personne en face pour discuter et négocier. D'où je comprends la nécessité d'attendre les prochaines élections mais je ne suis pas sûr que ça résout le problème. »

Monsieur Le Maire :

« Merci d'avoir respecté comme je vous l'avai demandé les éléments d'appréciation sur le personnel mais je vois que ce n'est pas votre mode, votre attitude. Bon je vous propose donc s'il n'y a pas d'autres questions de passer au vote.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui est pour ? Merci donc à la majorité la délibération est adoptée. Alors je passe maintenant la parole à Monsieur LUREAUD pour la délibération n°90. »

Délibération n° 2022 / 90 -Délibération RN 89 – Convention de transfert du passage inférieur à gabarit réduit de Tout-Y-Faut et modalités de gestion et d'entretien – Décision – Approbation.

Monsieur Thierry LUREAUD :

« Alors cette délibération crée un passage inférieur sous la nationale 89 entre l'avenue du Peyrou et l'avenue du Périgord. Vous le savez ce passage inférieur a été requalifié pour permettre le passage des cyclistes et des PMR. Voilà il s'agit dans cette délibération de répartir la charge de l'entretien et des différents ouvrages. En sachant que l'ouvrage n'est

pas encore réceptionné mais seulement mis à disposition. Il manque la transmission de 2 documents qui sont le DUO donc dossier d'intervention ultérieur sur l'ouvrage et le DOE le dossier de l'ouvrage exécuté. Quand ce sera fait il sera complètement réceptionné. Pour l'instant c'est une mise à disposition ce qu'il ne change rien à cette délibération qu'on a traitée aujourd'hui. Globalement la répartition est la suivante, tout ce qui est attrait à la structure de l'ASL 89 que se soit les murs hydro, les palplanches, le délutage et la structure de la nationale elle-même est géré par l'Etat bien entendu. Tout ce qui attrait au passage inférieur qui est structurel, ce sont les rampes, les escaliers, les murets tout ça, ce sera géré par Bordeaux Métropole. Ne revient à la charge de la commune que les lampadaires encastrés et les espaces verts qui sont côté avenue du Peyrou. Voilà donc une répartition somme toute très classique de la gestion de ce type d'ouvrage. Voilà l'objet de la délibération. Avez-vous des questions ? Pardon Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Je vous en prie, y'a-t-il des questions sur cette délibération ? non pas de question. Ecoutez nous passons au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas plus. A l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie. Délibération suivante, je passe la parole à Madame BROCHARD pour la 91. »

Délibération n° 2022 / 91 -Délibération relative à l'opération Chèqu'Art – Saison 2022/2023 – 1^{er} Versement.

Madame Catherine BROCHARD :

« Bonsoir, je vais vous parler du Chèqu'Art, je vous rappelle qu'il est destiné à faciliter l'inscription des jeunes Artiguais, âgé de 4 à 18 ans dans des associations sportives ou culturelles. La réduction individualisée d'une valeur de 20€. L'enveloppe préservait aux des Chèqu'Art s'est élevée à 7 mille euros. Les premiers versements. La CMM c'est 2 coupons, 40 euros, handball 7 coupons 140 euros, dojo Artiguais 48 coupons 960 euros, Tennis Club d'Artigues 76 coupons 1520 euros, Gymnastique volontaire d'Artigues 4 coupons 80 euros, Football club Rive Droite 62 coupons 1240 euros. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'autoriser le remboursement des sommes indiquées dans la présente délibération aux associations.

Monsieur le Maire :

« Merci, madame BROCHARD, y'a-t-il des questions sur cette délibération ? Non je n'en vois pas. Ecoutez, je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Pas plus et à l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie. Merci Madame BROCHARD et je passe la parole à Madame LESBATS pour la 92. »

Délibération n° 2022 / 92 -Délibération relative à l'autorisation de signature de la convention de coorganisation avec l'IDDAC pour le 2nd semestre 2022.

Monsieur Corine LESBATS :

« Alors, cette convention, pardon cette délibération concerne la signature d'une convention avec l'IDDAC qui est l'institut Départemental pour le Développement Artistique et Culturel. Alors l'IDDAC soutient les communes qui soutiennent à la création, c'est-à-dire en particulier à l'accueil en résidence. A la médiation auprès des jeunes, c'est-à-dire auprès des scolaires en priorité, qui valorisent les compagnies locales, ce que nous faisons aussi. La diversité culturelle ainsi que la culture pour tous. Concernant ce deuxième semestre, nous sommes concernés par un financement de deux spectacles et trois représentations. Un des spectacles correspond aux balais aériens que vous avez pu voir peut-être pour les 20 ans de la médiathèque avec Tango-Nomad. Et un autre spectacle ou il y a eu deux représentations la semaine dernière Qui a cru Kenet Arnold avec la Compagnie Osso avec une médiation auprès la aussi du collègue Jean Jaurès,

auprès de 3 classes dont une classe allophone. Voilà l'ensemble de ces trois représentations à un cout de 9 650€ et l'IDDAC nous aide à hauteur de 4 434€. »

Monsieur le Maire :

« Merci, Madame LESBATS, y'a-t-il des questions ? Non je n'en vois pas. Ecoutez nous passons au vote donc qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie. Pour la dernière délibération, c'est Madame LESBATS à nouveau. »

Délibération n° 2022 / 93 -Délibération relative aux prêts de vélos à assistance électrique pour les Artiguais et Artiguisés.

Madame Corine LESBATS :

« Là ça concerne le prêt de vélo à assistance électrique, donc depuis un an nous avons mis en place ce prêt. Nous en. Cette délibération sert également à faire un point sur ce type d'action. Donc nous avons pu prêter alors sur des durées de 2 mois, je le rappelle 5 vélos. La règle était que les personnes devaient se déplacer au moins, 3 enfin 6 kilomètres en tout pour aller soit au travail soit aller à l'université pour les plus jeunes. Donc 20 personnes ont été concernées et une grande majorité de femmes qui ont été intéressées. Ça correspond à 5 600 Kilomètres qui ont été parcourus avec une économie évidemment d'émission de gaz à effet de serre. Il n'y a pas eu pour ainsi dire de casse mise à part une béquille. Pas d'accident et pour la plupart des personnes qui ont empruntés ces vélos, le désir d'acheter un vélo électrique. Cette délibération c'est pour renouveler ce dispositif en l'améliorant parce qu'il y a eu des demandes d'un certain nombre de personnes, en particulier de jeunes retraités, enfin jeunes retraités on est tous jeunes, qui pourraient être intéressant, des chômeurs, des personnes qui se déplacent de façon régulière même s'ils sont sans emploi. Je pense à des gens qui travaillent de façon quotidienne dans des associations et qui seraient intéressées. Donc nous avons décidé de l'ouvrir au moins pour un vélo sur les cinq, des personnes et de s'adapter aussi aux demandes. Voilà. »

Monsieur le Maire :

« Merci, y-a-t-il des questions, Monsieur COLOMBO. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, merci Monsieur le Maire. C'est une très bonne initiative que l'on avait validée déjà l'année dernière, c'est une très bonne chose. Mais la question qu'on se pose maintenant c'est que la mobilité alternative c'est une prérogative métropolitaine, en particulier. Il existe la Mama qui est métropolitain, qui prête déjà des vélos dans le même principe. On a le freefloating maintenant qui est arrivé »

Madame Corine LESBATS :

« Enfin il va arriver. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Il va arriver On ne sait pas si on a vraiment envie de le voir arriver. Et on a également aussi par l'intermédiaire de TBM, les v'cub électrique avec des prix aussi, des locations. Donc ça fait plus chaque commune qui développent son système. Est-ce qu'il serait pas plus intéressant de développer un vrai système métropolitain commun qui permettrait aussi d'avoir des vélos peut-être développés, un achat de vélos moins cher. Ça permettrait de grouper, d'avoir un service plus métropolitain, mais c'est quand même un service que nous encourageons puisque que ça va dans le bon sens mais la réflexion pourrait quand même être poussée plus loin.

Madame Corine LESBATS :

« Alors nous sommes, on est la seule commune sur les 28 à faire un prêt de vélos et on n'a pas prévu d'en acheter des supplémentaires donc on reste avec nos 5 vélos et on maintient ce prêt de vélos encore au moins pour une année. Voilà. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, mais c'est très bien. En plus ça développe l'idée mais... »

(Prise de parole en simultanée)

Madame Corine LESBATS :

« Alors pour les vélos... »

(Prise de parole en simultanée)

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Mais développe en deux cas si enfin j'encourage Monsieur le Maire et vice-président métropole aussi de pousser à développer ça au niveau métropolitain pour encourager, que ça soit fait, qu'il y est plus de citoyens de la métropole qui puissent s'y mettre. Ça serait beaucoup plus intéressant. »

Madame Corine LESBATS :

« Merci »

Monsieur le Maire :

« Il est prévu dans le cadre de la nouvelle délégation de service public TBM aussi d'avoir une mise à disposition de location longue durée de vélos. Donc c'est prévu aussi. Néanmoins nous étions en avance de phase sur les vélos, nous les gardons mais si on se rend compte que le service n'était plus utilisé, il pourrait tout à fait réintégrer au service des employés communaux puisque nous avons, je crois 3 vélos aussi à assistance électrique, ça peut être un petit peu juste. Bien sûr tous les efforts qui peuvent être faits pour développer les mobilités douces pour nous sont bien évidemment très importante.

Y'a-t-il d'autres questions ? Non je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Non plus, à l'unanimité la délibération est adoptée et je vous en remercie.

Ecoutez je vais vous proposer de clore ce... Vous avez une question Monsieur COLOMBO.

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Oui, lorsque j'ai écrit au Directeur de cabinet pour lui poser des questions et avoir des informations, j'ai dit que nous allions faire une déclaration aussi pour proposer une motion pour La Poste.

Monsieur Le Maire :

« Mais vous ne m'avez pas remis de motion en début de Conseil, Monsieur COLOMBO. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Elle est là »

Monsieur le Maire :

« J'aurais préféré et puis si vous proposez une motion. Je veux aussi que...»

(Prise de parole en simultanée)

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Elle n'est pas à voter ce soir, je propose, je fais une déclaration. Je vous propose qu'on puisse voter une motion au prochain Conseil Municipal. »

Monsieur le Maire :

« Mais il est quand même plus simple de proposer une motion en amont que l'on puisse effectivement la traiter. Puisque là aujourd'hui vous allez proposer une motion. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Non, je ne présente pas la motion, je vous fais une déclaration, je vous donne la motion et vous la présenterez si vous voulez, on la présentant au prochain Conseil le mois prochain. »

Monsieur le Maire :

« Bon, on verra effectivement si on présente une motion mais je pense que le mieux c'est quand même de présenter. La règle Monsieur COLOMBO c'est que si ça s'inscrit dans la perspective des questions orale, c'est que la règle vaut, c'est écrit au règlement intérieur, vous le savez c'est que le texte de la question orale est présenté en amont pour qu'il puisse y avoir une réponse qui soit préparée le cas échéant.

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Alors, Monsieur le Maire ce n'était pas une question orale, c'est une déclaration ou j'ai écrit au Directeur de cabinet pour lui informer et demander aussi des informations, je n'ai eu aucun retour. »

Monsieur le Maire :

« La bien séance aurait voulu à mon avis que vous nous fournissiez votre déclaration en avance puisque dans le cadre d'une question orale, effectivement vous pouvez tout à fait la lire même s'il n'y a pas de question formellement mais exceptionnellement Monsieur COLOMBO et puis proche de la fin de l'année, je vais vous laisser présenter malgré que vous n'avez pas joué le jeu de la présenter au Conseil Municipal. Voilà vous m'imposez donc cette déclaration et je vais être magnanime et vous laisser-nous lire votre déclaration en cet fin de conseil. »

Monsieur Jean-Christophe COLOMBO :

« Merci Monsieur le Maire, donc déclaration du groupe pour Artigues. Comme annoncé dans le journal municipal, le groupe La Poste qui a fait un bénéfice de net de 883 millions d'euros au premier semestre 2022 a décidé dans le cadre de sa politique d'économie de restreindre l'ouverture du bureau de poste communal à 3 heures par jour, de 14h à 17h du lundi au vendredi et de 9h à 12h le samedi. Cette orientation déjà mise en place dans de nombreuses communes consiste à ouvrir le bureau de poste que quelques heures par semaine et à le fermer en période de vacances de l'agent affecté à ce service et à ne pas le remplacer en cas d'absences. C'est une situation que les Artiguais, Artiguisiennes ont déjà malheureusement vécu depuis cet été. Nous pouvons citer la commune d'Ambès qui a subi de nombreuses absence non remplacées, dégradant la qualité du service proposé

aux habitants. Cette tendance de réduction des horaires et de non-remplacement des postiers est souvent perçue comme un indicateur occultant d'une prochaine fermeture définitive. A l'heure où la municipalité réfléchit à la création de logement pour sénior, pouvons-nous accepter qu'à très court terme nous soyons contraints de nous déplacer sur Tresses pour récupérer le courrier ou à Cenon la Morlette pour la Banque Postale puisque le bureau de Dravemont a déjà été sacrifié. En cette période où la très grande majorité de nos concitoyens témoignent de leur attachement aux services publics et de proximité, nous ne pouvons pas nous résigner à une telle décision. Nous souhaitons donc proposer au Conseil Municipal, une motion sur la défense du service public qu'est le service postal car il est de notre devoir de représentant de nos concitoyens de protéger les services publics de proximité et ceux afin de maintenir le lien social, en particulier par la prise en compte du quotidien des plus fragiles ainsi que celui des personnes âgées sans pour autant oublier les très nombreuses entreprises de notre territoire. »

Monsieur le Maire :

« Merci Monsieur COLOMBO. Ecoutez avant de mettre fin, Je voulais remercier les agents publics qui sont présents ici ce soir et qui nous ont aidés à préparer ce Conseil Municipal. Et merci à toutes et à tous et nous aurons certainement un prochain Conseil Municipal, je vous demande de noter la date même s'il y aura la convocation officielle et si on n'a pas d'aléa le 14 décembre prochain. Merci le Conseil Municipal est terminé. Bonne soirée. »

Le Conseil Municipal se termine à 20 heures 23.

Le Maire

Alain GARNIER